



LADIE'S CUP SAISON 2019 / 2020

LIEU : Saint Jean de Monts

Date : 26 Avril 2020

REGLEMENT PARTICULIER AU CAHIER

DES CHARGES DE LA COMPETITION validé par le CODEP 85

➤ Description de la compétition

Le club de badminton de St Jean de Monts Le Volant Montois organise le 26 avril 2020 la VENDEE BAD LADIE'S CUP. Compétition autorisée sous le N° XXXXXX ouverte aux joueuses des clubs affiliés de Vendée, en catégorie Sénior, Vétéran, Junior, Cadette et Minime série R, D, P et NC.

Le tournoi se déroule par équipes. Chaque équipe est représentée par un capitaine et est composée au minimum de 4 joueuses avec 2 joueuses maximum classées R (en simple et/ou en double). Les joueuses peuvent être de clubs différents (dans la limite de deux clubs), et un même club peut engager plusieurs équipes.

La limite d'inscriptions est fixée à 8 équipes. Si les équipes inscrites sont plus nombreuses, les conditions ci-après s'appliquent dans l'ordre de priorité :

1. Les clubs seront limités à une seule équipe inscrite.
2. Les inscriptions seront retenues dans l'ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.

La compétition se déroule en deux phases : une phase de « poules » (répartition des équipes sur 2 poules), et une phase finale. Les rencontres se déroulent en 4 matchs : 2 simples et 2 doubles.

La feuille d'inscription accompagnée du règlement de 30€ par équipe devra être envoyée à Cédric FRANCOIS (44 rue des Grabottes 85160 St Jean de Monts). Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail. Toute modification ou annulation avant la date limite devra être formulée par écrit. Aucun remboursement ne sera fait, pour des forfaits non signalés et non justifiés à partir de la date du tirage au sort.

Le tirage au sort et la constitution des poules seront effectués le 18 avril 2020. A ce titre, les classements seront pris en compte à cette même date. Les convocations seront ensuite directement adressées aux capitaines d'équipe. Les équipes seront convoquées 45 minutes avant le début prévu des rencontres.

Le Juge Arbitre référent sera Sandra LELOUP (FOBAC) et Bruno PARRAIN (CBL) le Juge Arbitre Adjoint.

➤ Principe Général de la compétition

La compétition se déroule en deux phases : une phase à deux poules A et B, et une phase « finale ».

A l'issue des rencontres de poules, un classement est réalisé par la table de marque et communiqué aux compétitrices, suivant le barème des points obtenus pour chaque rencontre :

- Rencontre gagnée : 4 points
- Rencontre nulle : 2 points
- Rencontre perdue : 1 point
- Equipe forfait : 0 point

En cas d'égalité de points entre 2deux équipes ou plus, le classement est établi en tenant compte de la rencontre les ayant opposée directement.

Si l'égalité persiste entre ces équipes, elles seront départagées par ordre de priorité :

- A la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- A la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- A la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

La phase finale consiste à effectuer une rencontre supplémentaire : chaque équipe de la poule A rencontre l'équipe ayant le même classement dans la poule B.

Les deux équipes finissant en tête de classement de poules jouent donc la finale de la compétition.

➤ Organisation des rencontres

Suivant l'échéancier établi, avant chaque rencontre, la table de marque transmet à chacune des deux capitaines une feuille de rencontre sur laquelle elles inscrivent les joueuses prévues.

La feuille de rencontre est restituée à la table de marque pour vérification, puis une feuille unique est imprimée pour y reporter les scores de la rencontre par les capitaines.

La feuille de rencontre sera signée par les deux capitaines à l'issue de la rencontre.

➤ Arbitrage

La règle générale est l'auto arbitrage.

Cependant, en cas de désaccords répétés au cours d'un match, les joueuses peuvent demander l'arbitrage auprès du Juge Arbitre référent ou suppléant.

Le nom de la ou des personnes ayant arbitré un match doit être obligatoirement noté sur la feuille de match.

➤ Conditions de jeu

Les règles du jeu sont celles éditées par la F.F.BAD

Point particulier :

- Si le volant touche le plafond :
A l'engagement ou au cours de l'échange : le volant est compté faute.

- Si le volant touche un câble :
A l'engagement : l'échange est remis 1 fois par set.
Au cours de l'échange : le volant est compté faute.

Une tenue correcte est exigée, suivant les termes du règlement de la FFBAD.

➤ Volants

Les volants sont à charge équitable et exclusive des joueuses ou de leurs clubs respectifs.

Les volants utilisés seront obligatoirement agréés pour la saison en cours (liste des volants disponibles sur le site de la FFBAD).

En cas de litige entre des joueurs sur le choix des volants, le volant officiel de la compétition sera le OLIVER APEX 100. Ce dernier sera en vente sur place.

➤ Assurance, responsabilité et droit à l'image

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur les lieux du tournoi, dans les vestiaires et en extérieur (parking).

Chaque participant s'engage à avoir sa propre assurance de responsabilité civile, le club organisateur ne sera pas responsable en cas de blessures, d'accident ou autre.

En acceptant ce règlement, les participants autorisent le club de Saint Jean de Monts et le CODEP 85 à utiliser toutes images et vidéos issues de cette compétition à des fins promotionnelles de leurs activités et du badminton en général, à l'exclusion de toutes autres et en s'interdisant toute commercialisation de ces images et vidéos.

Toute participation à la compétition implique l'adhésion au présent règlement particulier sans condition.

Ce règlement particulier sera affiché en salle le jour de la compétition